

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil En part à la
Municipal exercice Délibération

Séance du 13 janvier 2023

15 15 13

L'an deux mil vingt-trois et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : Mme TISSIER Fabienne, M. CHAUVEAU Jean-Baptiste, M. MASMONTET Jean, M. GAUYACQ Jean-Paul, Mme PEREUILH Martine, Mme MEYER Véronique, M. BONNAN Christian, Mme SARREMIA Carine, Mme CHIRIAUX Allisson, Mme DESCLAUX Amandine, M. URRUTIBEHETY Baptiste, M. LASSUS Pierre

Excusés : Mme DESTANDAU Stéphanie, M. DARDERES Paul
Secrétaire de séance : M. LASSUS Pierre

13012023-6 : Demande de DETR/DSIL 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection du mur de Sautrice, le long de la route de Baleste. Le projet consiste en la démolition de ce mur qui est désolidarisé et penche de plus en plus sur la route, et de le remplacer par un enrochement du talus.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 29 240 € HT.

Il précise également que ces travaux sont subventionnables par l'Etat avec la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou la DSIL (dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Il propose de solliciter l'Etat pour une subvention selon le plan de financement suivant :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €
Montant de subvention DETR sollicité (25%)	➤ 7 310 €
Montant des autres aides sollicitées :	➤ 0 €
Part du porteur de projet (autofinancement)	➤ 21 930 €
TOTAL	29 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble du projet de réfection du mur de Baleste
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL2023
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 13 janvier 2023

